

L'an deux mille dix-huit, le seize octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la ville de SENAS s'est réuni à la salle des Agriculteurs, en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe GINOUX, Maire de Sénas, et suivant sa convocation en date du neuf octobre deux mille dix-huit.

● **Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**

Étaient Présents : GINOUX Philippe - DUBREUIL Richard - THURIER Virginie - VERDIER Jean-Luc - TEISSIER Stéphanie - BACCHI Isabelle - POURCEL Bernard - MAUREL Louis - MIALON Jacques - BOUILLON Jacqueline - Michel THOINET - SADAILLAN Nicolas - VANWYNSBERGHE Jean - NODIN Julien - BERALDI Aurélien - BREGUIER Joël — BRUNA David - DISDIER Lionel - IMBERT Laëtitia - BEAUPRE Lydie.

Absents ayant donné procuration : - SANSELME Isabelle (Pouvoir à M. Dubreuil) - BUNTZ Monique (Pouvoir à Mme Thurier) - SIMEON Solange (Pouvoir à Mme Bouillon) - ALBA Nathalie (Pouvoir à M. Ginoux) - MAILLIEZ Mathilde (Pouvoir à M. Sadaillan).

Absents : BADEREDDINE Aïmed - BONNET Angélique - MONCUIT Samantha - BAILLY Virginie.

● **Nombre de votants en nombre présent et représenté : 25**

Ouverture de la séance par l'élection du secrétaire de séance :

Est élue secrétaire de séance : **Madame Virginie THURIER**



■ **Approbation du compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 24 septembre 2018**

- *Compte rendu : Approuvé*



■ **Délibérations* des membres du Conseil Municipal sur les sujets à l'ordre du jour :**

Délibération n° 18.10.077 : Sujet n° 1

Approbation des rapports d'évaluation des charges Transférées entre la Métropole et les Communes membres au titre des transferts et restitution de compétences

Le Conseil Municipal a approuvé les rapports d'évaluations des charges transférées entre la Métropole et la commune de Sénas au titre des transferts et restitutions de compétences.

Les montants figurant dans ces rapports seront pris en compte par le conseil de la Métropole pour déterminer le montant définitif de l'attribution de compensation à compter de l'exercice 2018.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 18.10.078 : Sujet n° 2

Avenant à la convention d'avance de trésorerie consentie au SICAS en 2017 pour prolongation d'une année
Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (SICAS), un avenant à la convention passée entre les parties, autorisant au SICAS une prorogation d'un an, pour son recouvrement de l'avance de trésorerie remboursable à la commune. Le délai de versement est repoussé au 7 février 2019.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 18.10.079 : Sujet n° 3

Adhésion à la convention en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 13 pour le risque « Santé »

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion en matière de protection sociale complémentaire du personnel actif et du personnel retraité pour le risque « Santé », dont la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNT) Groupe VYV a obtenu le marché suite à la procédure de mise en concurrence effectuée par le CDG 13.

A compter du 01/01/2019, sur le bulletin de paie sera reversée après prélèvement du montant de la cotisation mensuelle choisie par l'agent en activité, une participation financière de la commune de 7 € (par agent et par mois).

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 18.10.080 : Sujet n° 4

Adhésion à la convention en matière de protection sociale complémentaire souscrite par le CDG 13 pour le risque « Prévoyance/Maintien Salaire »

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion en matière de protection sociale complémentaire souscrite pour le personnel communal pour le risque « Prévoyance/ Maintien de salaire », dont le groupement COLLECTEAM (courtier en assurance chargé du développement et de la gestion du contrat d'assurance) - GENERALI Vie (société d'assurance) ont obtenu le marché suite à la procédure de mise en concurrence effectuée par le CDG 13.

A compter du 01/01/2019, sur le bulletin de paie sera reversée après prélèvement du montant de la cotisation mensuelle de l'agent qui y adhère, une participation financière de la commune de 7 € (par agent et par mois).

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 18.10.081 : Sujet n° 5

Indemnité de Conseil allouée au Comptable du Trésor chargé des fonctions de Receveur de la commune de Sénas pour l'exercice 2018

L'assemblée délibérante a accordé à Monsieur Fabrice ANSELIN, Receveur municipal, pour ses conseils en matière de budget de la Ville, l'indemnité « de gestion » au taux de 100%, ainsi que l'indemnité de « confection budget » au titre de l'année 2018. Le montant calculé conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours, correspond respectivement aux sommes de 1 469,01 € + 45,73 €, soit un montant brut de 1 514,74 €, qui après déduction des taxes s'élève à 1 370,40 €.

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 18.10.082 : Sujet n° 6

Autorisation pour Acquisition des parcelles de terres cadastrées section DR 0028 et DR 0007 situées au lieu-dit « La Montagne »

Le conseil municipal a autorisé l'acquisition de deux parcelles auprès de la SAFER avec promesse unilatérale d'achat :

- *La parcelle cadastrée DR 28 d'une contenance de 790 750 m2 pour un montant de 165 230 €, et*
- *La parcelle cadastrée DR 0007 d'une contenance de 80 62 ca pour un montant de 1 500 €.*











Adopté à l'unanimité



■ **Informations Diverses :**

• **Election du Conseil Municipal des Jeunes :**

Monsieur le Maire et Madame THURIER ont annoncé le nom des 13 jeunes membres qui siégeront au sein de cette nouvelle assemblée :

-  JAYET Aurélie, 15 ans,
-  SANTIAGO Sébastien, 14 ans
-  ZOUGGART Angelina, 13 ans
-  DEHOLLANDER Volodia, 13 ans
-  PETENARD Zacharia, 11 ans
-  FERNEZ Léa, 11 ans
-  MECABIH Halima, 10 ans
-  DUCROT Lenny, 10 ans,
-  BARGEON Margaux, 10 ans
-  ANEAS – CARA Joëlie, 10 ans
-  PRAT Léonie, 9 ans ½
-  ZOUGGART Janelle, 9 ans
-  LECOQ – BESSIERE Néoline, 9 ans



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 32.



Document diffusé sur le site de la ville de Sénas : <http://www.ville-de-senas.fr/>

Et affiché en application de l'article I 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales

(*) Pour tout renseignement concernant les délibérations du Conseil Municipal, veuillez-vous adresser en Mairie auprès de Madame Maryline ALECH - Service des Assemblées.